



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CHRS

Question écrite n° 71035

## Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des personnes non-domiciliées et le besoin de multiplier les lieux d'hébergement d'urgence. La montée des exclusions a conduit à la mise en place des services d'urgence proposant hébergement de nuit, fournitures de repas et soins médicaux. Or, en dépit de ces centres, il manque des structures pour accueillir les personnes sans-abri qui proposeraient des services tels que douche, lingerie, bagagerie. De plus, ces structures permettraient la domiciliation permettant ainsi à ces personnes de réceptionner leurs allocations ou de mentionner à un employeur leur adresse. L'hébergement d'urgence correspond à un objectif de stabilisation et d'orientation, il s'agit d'offrir à toutes ces personnes prises en charge par le SAMU social, par les accueils de jours et les hôpitaux, l'opportunité de se loger. Pour apporter une aide pérenne à ces personnes, il est nécessaire de mettre en place des dispositifs adaptés et donner ainsi un préalable à toutes tentatives d'insertion. De nombreuses structures associatives demeurent très actives mais leurs capacités d'hébergement sont saturées. En conséquence, il lui demande les orientations que le Gouvernement envisage de prendre en faveur des personnes sans-abri.

## Données clés

**Auteur :** [M. Damien Alary](#)

**Circonscription :** Gard (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71035

**Rubrique :** Institutions sociales et médico-sociales

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 décembre 2001, page 7357